



Solde de tout compte

Par **Roxane999**, le **08/07/2021** à **14:41**

Bonjour,

J'étais employée dans une brasserie pendant 2 ans et demi au cours desquels j'ai accumulé 71 jours de congés payés.

Je suis payée à environ 1400e nets.

Sur mon attestation pôle emploi, il est indiqué que mon indemnisation versée par l'employeur doit être de 5193 euros. Est-ce en brut ou en net ?

Cela correspond-il à mes 71 jours de congés payés ?

Il m'a fait un virement de 3400 euros... On est bien loin des 5193 euros... Même si c'est exprimé en brut.

Merci par avance.

Par **P.M.**, le **08/07/2021** à **15:27**

Bonjour,

C'est sur le solde de tout compte que vous devriez retrouver l'indemnisation des congés payés pour laquelle on ne sait pas si ce sont des jours ouvrés, ouvrables ou calendaires...

Le montant qui figure sur l'attestation destinée à Pôle Emploi devrait être en brut et le montant viré en net mais pourrait inclure d'autres sommes....